



SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

A 19 HEURES

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Donne avis que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, à la Mairie de Beaulieu sur mer, dans la salle habituelle de ses délibérations, le VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à DIX-NEUF HEURES, pour les affaires inscrites à l'ordre du jour :

INFORMATIONS

- 1) Décisions municipales : compte-rendu,

DECISIONS

COMMERCES

- 2) Enseigne commerciale « SUPER U » - repos dominical – demande de dérogation année 2023 – avis,

FINANCES

- 3) 104^{ème} Congrès des Maires – édition du 22 au 24 novembre 2022 – prise en charge des frais de participation, de transport, d'hébergement et de restauration,
- 4) 22^{ème} rencontre des Beaulieu de France – Assemblée générale de l'Alliance des Beaulieu de France à Beaulieu-sur-Layon les 10 et 11 septembre 2022 – mandat spécial de représentation et prise en charge des frais de participation, de transport d'hébergement et de restauration,

CULTURE

- 5) Colloque sur le thème « Passions et émotions au siècle des Lumières » - les 25-26 octobre 2022 à Beaulieu sur Mer – prise en charge des frais,
- 6) Soutien de la ville de Beaulieu sur Mer à la candidature de Nice pour devenir « Capitale européenne de la culture 2028 »,

RESSOURCES HUMAINES

- 7) Adhésion à l'offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi santé et bien-être au travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes,

PERSONNEL COMMUNAL

- 8) Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité de service au Directeur Général des Services,

URBANISME

- 9) Casino de Beaulieu – installation d'antennes de téléphonie par la SAS CELLNEX - autorisation,

CITOYENNETE

- 10) Recensement de la population 2023 – coordonnateur communal et agents recenseurs - fixation de la rémunération,



POLITIQUE SOCIALE

11) Passation de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et les communes de Beaulieu sur Mer, de Cap d'Ail, d'Eze, de La Turbie, de Saint Jean Cap Ferrat et de Villefranche sur Mer,

CIMETIERE

12) Affaissement de caveaux et d'ouvrages maçonnés – travaux de sécurisation – démolition de caveaux et déplacement des restes mortels situés dans l'emprise – prise en charge par la ville de l'ensemble des dépenses funéraires,

LOGEMENTS

13) Convention habitat portant adhésion au dispositif partenarial de la convention opérationnelle habitat en multisites n° 3 modifiée conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 14 septembre 2022

Le Maire,
Roger ROUX

